

**Demande de lancement de
publicité DGATL/DC/PLP/04013**

La Responsable du Pole lecture publique Mme Sophie GEFFROTIN	La Direction de la Culture	La Directrice Générale Adjointe La Ville du Temps Libre Mme Brigitte PROUCELLE	L'Adjoint au Maire M. Eric MERY
DATE : VISA : <i>Geffroth</i>	DATE : <i>22/12/25</i> <i>Vu Mery</i> VISA :	DATE : <i>24/12</i> VISA : <i>p.o. Madine houblu</i>	DATE : <i>M. Eric MERY</i> Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et l'aménagement durable la stratégie patrimoniale, la valorisation protection du patrimoine municipal et les édifices culturels VISA : <i>[Signature]</i>

Appel à Manifestation d'Intérêt

1^{er} alinéa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

**Sourcing en vue de la gestion de l'espace de restauration
au sein du futur équipement culturel situé 32 rue Loubon (13003)**

Date limite d'envoi des dossiers :

3 semaines après la date de publication de l'AMI

sur le site internet dédié de la Ville de Marseille :

<https://www.marseille.fr/economie/commerce/appels-manifestation-d-interet-de-la-ville-de-marseille>

PRÉAMBULE

La Ville de Marseille va se doter d'un nouvel équipement culturel situé au 32 rue Loubon à savoir : la « *Fabrique Loubon* », ouvrant ses portes en 2027.

Plus précisément, la « *Fabrique Loubon* » est un futur équipement multiculturel qui rassemblera des espaces dédiés à la lecture publique, aux pratiques artistiques, culturelles et citoyennes.

Cet équipement prendra place au sein d'un bâtiment industriel datant de la fin du XIX^{ème} siècle (ancienne minoterie puis entrepôt de la poste), d'une superficie d'environ 3500 m².

Trouvant sa place au cœur du 3^{ème} arrondissement, la « *Fabrique Loubon* » va offrir une gamme de services et d'offres culturelles assez variées : bibliothèque, programmation culturelle, activités socio-culturelles (danse, théâtre, musique), formations, soutien scolaire, accès aux droits et espace de restauration.

Parallèlement à cet équipement, la Ville de Marseille a engagé une démarche de redynamisation du commerce dans le quartier de la Belle de Mai.

L'espace restauration de l'équipement Loubon viendra s'inscrire dans cette démarche de redynamisation, en veillant à tenir compte des attentes et de l'offre présente et future sur le territoire et à s'inscrire en complémentarité de cette offre.

La Ville de Marseille se réserve la possibilité de mettre fin à la présente consultation de sourcing à tout moment et pour tout motif dûment justifié, sans que les candidats puissent demander en contrepartie quelconque droit acquis, ou le versement d'indemnités de toute nature.

1 | ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

Mairie de Marseille
Direction Générale Adjointe Ville du Temps Libre
Direction de la Culture
Pôle Lecture Publique

2 | OBJET DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Ville de Marseille lance le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrivant dans une démarche de sourcing et dont les objectifs principaux sont :

- de recenser les différentes structures susceptibles d'être intéressées par cette occupation, sans examen / notation de leurs candidatures à ce stade ;
- d'évaluer les différentes possibilités existantes et les conditions de gestion de l'espace café / restauration ;
- d'identifier les conditions de réussite de la future occupation.

Cette procédure donne ainsi, à toute structure éligible intéressée, l'opportunité de manifester son intérêt et ainsi faire état de sa volonté à gérer l'espace de restauration de la « *Fabrique Loubon* », avec son environnement et ses contraintes spécifiques.

Cet appel à manifestation d'intérêt n'a pas pour objet direct de sélectionner le gestionnaire du futur équipement et n'emporte, en aucun cas, engagement de la part de la collectivité.

À cet égard, aucune évaluation des dossiers de candidatures (contenu allégé) ne sera réalisée à l'issue de cette phase de sourcing et les candidats devront uniquement transmettre les seuls éléments / documents demandés.

Plus précisément, ledit sourcing est réalisé en amont de la phase opérationnelle, laquelle donnera possiblement lieu à un second appel à manifestation d'intérêt, en vue cette fois de sélectionner la structure qui se verra délivrer une convention d'occupation temporaire du domaine public.

3. STRUCTURES ÉLIGIBLES

Sont éligibles à candidater au présent appel à manifestation d'intérêt, les associations dites « loi 1901 » et les autres personnes morales de droit privé (associations à but lucratif, entreprises / sociétés etc.), intervenant principalement dans le secteur de la restauration, rapide ou non.

4 | DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT SOUHAITANT ÊTRE MIS À DISPOSITION

4.1 Le cadre général : la « *Fabrique Loubon* »

La « *Fabrique Loubon* » proposera de nombreux services afin de répondre à plusieurs enjeux identifiés sur le territoire. Véritable lieu d'échanges, de formation, d'accueil, de pratiques artistiques, de culture et de loisirs aux habitants, elle comprendra plusieurs espaces pour de multiples usages :

- **Un Pôle Ressources** : environ 800m² du bâtiment seront dédiés aux fonctions « médiathèque » de l'équipement avec des collections, des espaces pour s'installer, un espace jeux vidéos, un espace jeux de société et une salle de prêt d'instruments de musique.
- **Un Pôle Forum d'une superficie de 500 m²** : conçu comme un lieu d'accueil, de médiation socio-éducative, d'animation du lieu (rencontre, espace de convivialité, d'exposition, de lecture, de jeux...) ;
- **Un Forum** comprenant un espace cuisine, café et restaurant, objet du présent sourcing ;
- **Un Pôle de pratiques artistiques et d'activités physiques** : comprenant plusieurs salles permettant des pratiques telles que les arts plastiques, la danse, la musique, théâtre, les sports de salle type judo, et la motricité pour les tout-petits (de 0 à 6 ans) ;
- **Un Pôle Accompagnement** : comprenant des salles dédiées à la formation, à l'accompagnement aux droits, au soutien scolaire ;
- **Un Pôle Travail** : comprenant des salles de travail en groupe ou individuelles ;
- **Un Pôle Rencontres** : incluant un auditorium de 150 places pour accueillir des spectacles, des rencontres littéraires, des concerts, des restitutions de projets scolaires ou des événements de partenaires associatifs.
- **Un Pôle « back office »** : comprenant des bureaux de gestion qui seront partagés entre l'équipe municipale et le co-gestionnaire.

4.2 L'espace café / restauration objet du présent AMI

L'espace café / restauration se situera dans le Forum de la « *Fabrique Loubon* », à l'entrée de l'établissement.

Cet espace répond notamment à l'objectif de faire de cet équipement culturel un véritable lieu de vie, de rencontre et de détente, notamment pour les administrés du 3^{ème} arrondissement.

Il est composé d'un double espace :

- **un espace café de 119,85 m² de 50 couverts et une terrasse extérieure ;**
- **un espace de cuisine de restaurant et un espace pédagogique de 123,3 m².**
- ***Équipements fournis à la livraison du chantier :***
 - cinq caniveaux de sol inox ;
 - quatre bacs de plonge ;
 - une chambre froide positive ;
 - une hotte d'extraction.

L'espace permettrait d'installer notamment :

- un lave mains, une éplucheuse, une poubelle, un désinsectiseur, une centrale lavage et rayonnage à 4 niveaux ;
- un espace préparations froides avec lave mains, armoire ozone, deux tables de travail mobiles, deux armoires positives, une table du chef, un trancheur à pignon, un coupe légumes, un batteur, une tour réfrigérée, un désinsectiseur, une poubelle mobile et un ouvre boîte manuel ;
- un espace de cuisson avec armoire froide, four, filtration four, plaque à induction, plancha, friteuse, plaque induction, plan neutre sur placard fermé et un éclairage hotte ;
- un espace de stockage froid avec caniveau de sol, une armoire froide négative, trois armoires positives, une chambre froide positive, un groupe à chambre froide positive et un rayonnage à quatre niveaux ;
- une cuisine pédagogique avec un îlot central, une table de travail, une table du chef 1 bac, un lave mains, une poubelle mobile et un désinsectiseur ;
- un espace de livraison et décartonnage avec une armoire de produits d'entretien, une table de déconditionnement et un lave mains ;
- un espace plonge batterie avec une plonge 2 bacs, un lave-mains, une poubelle mobile et un rayonnage 4 niveaux ;
- un espace plonge laverie avec une table entrée avec goulotte et un bac avec angle, un lave-vaisselle, une table de sortie, un adoucisseur, un désinsectiseur, une centrale lavage et un rayonnage 4 niveaux ;
- vestiaires ;
- localisation bar contenant une machine à glaçons avec une table en inox, une machine à café, un arrière bar deux portes, le mobilier d'arrière bar avec plan de travail, une vitrine haute pour les desserts, un meuble trois portes, un plan de travail pour l'avant du bar, un lave verre et filtration, une poubelle et meuble pour la caisse.

4.3 Les documents mis à disposition

Sont annexés au présent AML de sourcing :

- une vue d'ensemble du projet ;
- une vue de chaque étage (rez-de-chaussée, entresol, premier étage, deuxième étage) ;
- un plan des équipements de la cuisine.

5 | EXPLOITATION ENVISAGÉE POUR L'ESPACE CAFÉ / RESTAURATION

L'exploitation vise principalement les usagers de la « *Fabrique Loubon* », ainsi que le personnel officiant sur site. Des ouvertures ponctuelles en soirée, en fonction de la programmation du lieu, pourront également être envisagées.

L'espace de restauration est également compatible avec la mise en place d'activités pédagogiques à destination des enfants et des adultes (projets avec des scolaires, ateliers tout public etc.).

Les candidats intéressés par le présent sourcing peuvent constituer un groupement pluridisciplinaire visant à réunir l'ensemble des compétences nécessaires à la viabilité du projet.

6 | REDEVANCE VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION

La mise à disposition de l'espace de café / restauration sera (sauf éventuelles exceptions légales) soumise à l'acquiescement d'une redevance par la structure qui sera retenue, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. En application du cadre juridique en vigueur, cette redevance sera composée d'une part fixe et d'une part variable (en pourcentage du chiffre d'affaires).

L'espace sera en gestion autonome (responsabilité du personnel, respect du cadre juridique applicable à l'exploitation et notamment de la législation en matière d'hygiène et de sécurité etc.).

7 | DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

7.1 Contenu des dossiers

Les dossiers déposés par les structures intéressées devront uniquement être constitués des documents / éléments suivants (pour rappel, aucun dossier ne sera évalué / noté et donc aucune structure ne sera sélectionnée à l'issue de ce sourcing) :

- Pour les sociétés : un extrait Kbis de la société ou du registre des métiers en cours de validité, l'identité et la qualité des dirigeants en exercice et les statuts en vigueur ;
- Pour les associations : la parution de création au Journal Officiel, le récépissé préfecture de création, ainsi que le dernier récépissé délivré par la préfecture, la composition des dirigeants en exercice et les statuts en vigueur ;
- Une note d'intention concise / non exhaustive exprimant l'intérêt du candidat pour la présente consultation, en tenant compte des spécificités de l'équipement ;
- Une présentation succincte de la structure ou du groupement pluridisciplinaire ;
- Une indication de l'expérience du candidat ou du groupement ;
- L'indication générale du type de restauration et d'offre culinaire projetée ;
- L'amplitude horaire des ouvertures envisagée ;
- Les activités complémentaires à la restauration et les collaborations susceptibles d'être envisagées (sans être exhaustif) ;
- L'indication globale du volume de personnel susceptible d'être mobilisé (sans indication de leur identité) ;

Globalement, il est attendu du candidat qu'il soit force de proposition sur ce qu'il est susceptible d'envisager pour la gestion de l'espace de restauration.

7.2 Modalités administratives de dépôt des dossiers

➤ Les candidats devront présenter leurs dossiers en version numérique, au plus tard
« 8 semaines après la date de publication de l'AMI sur le site internet dédié de la Ville de Marseille :
<https://www.marseille.fr/economie/commerce/appels-manifestation-d-interet-de-la-ville-de-marseille>

aux adresses suivantes : nbrochier@marseille.fr, mdamien@marseille.fr

Seuls les dossiers complets et reçus / régularisés avant la date limite de publication seront recevables.

Ne seront pas recevables, les dossiers ne respectant pas les prescriptions du présent AMI.

Les dossiers complets feront l'objet d'une réponse par mail accusant leur bonne réception.

8 | SUITES DONNÉES AU PRÉSENT SOURCING

Tel qu'indiqué précédemment, ce sourcing est réalisé en amont de la phase opérationnelle.

Cette phase close, un second appel à manifestation d'intérêt sera établi (avec notamment la mise en place de critères de sélections pondérés), en vue cette fois de sélectionner la structure qui se verra délivrer la mise à disposition de l'espace café / restauration, *via* la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

9 | TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

Les informations recueillies dans le cadre du présent Appel à manifestation d'intérêt feront l'objet d'un traitement de données destiné à la bonne gestion et à l'organisation dudit AMI et uniquement à cela.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels habilités de la Ville de Marseille et de ses sous-traitants éventuels, dont la Ville de Marseille a vérifié leur bon respect du RGPD, dans le cadre de cet AMI.

Il est rappelé au candidat qu'il peut demander tout complément d'information sur ledit traitement de données, et peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données en écrivant à dpo@marseille.fr ou à :

Ville de Marseille

Délégué à la protection des données (DPO)

42 avenue Salengro 13003 Marseille.

10 | ANNEXES AU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Sont annexés au présent AMI :

- une vue d'ensemble du projet ;
- une vue de chaque étage (rez-de-chaussée, entresol, premier étage, deuxième étage) ;
- un plan des équipements de la cuisine.

**Demande de lancement de
publicité DGATL/DC/PLP/04013**

La Responsable du Pole lecture publique Mme Sophie GEFFROTIN	La Direction de la Culture	La Directrice Générale Adjointe La Ville du Temps Libre Mme Brigitte PROUCELLE	L'Adjoint au Maire M. Eric MERY
DATE :	DATE :	DATE :	DATE :
VISA :	VISA :	VISA :	VISA :

Appel à Manifestation d'Intérêt

1^{er} alinéa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

**Sourcing en vue de la gestion de l'espace de restauration
au sein du futur équipement culturel situé 32 rue Loubon (13003)**

Date limite d'envoi des dossiers :

8 semaines après la date de publication de l'AMI

sur le site internet dédié de la Ville de Marseille :

<https://www.marseille.fr/economie/commerce/appels-manifestation-d-interet-de-la-ville-de-marseille>

PRÉAMBULE

La Ville de Marseille va se doter d'un nouvel équipement culturel situé au 32 rue Loubon à savoir : la « *Fabrique Loubon* », ouvrant ses portes en 2027.

Plus précisément, la « *Fabrique Loubon* » est un futur équipement multiculturel qui rassemblera des espaces dédiés à la lecture publique, aux pratiques artistiques, culturelles et citoyennes.

Cet équipement prendra place au sein d'un bâtiment industriel datant de la fin du XIX^{ème} siècle (ancienne minoterie puis entrepôt de la poste), d'une superficie d'environ 3500 m².

Trouvant sa place au cœur du 3^{ème} arrondissement, la « *Fabrique Loubon* » va offrir une gamme de services et d'offres culturelles assez variées : bibliothèque, programmation culturelle, activités socio-culturelles (danse, théâtre, musique), formations, soutien scolaire, accès aux droits et espace de restauration.

Parallèlement à cet équipement, la Ville de Marseille a engagé une démarche de redynamisation du commerce dans le quartier de la Belle de Mai.

L'espace restauration de l'équipement Loubon viendra s'inscrire dans cette démarche de redynamisation, en veillant à tenir compte des attentes et de l'offre présente et future sur le territoire et à s'inscrire en complémentarité de cette offre.

La Ville de Marseille se réserve la possibilité de mettre fin à la présente consultation de sourcing à tout moment et pour tout motif dûment justifié, sans que les candidats puissent demander en contrepartie quelconque droit acquis, ou le versement d'indemnités de toute nature.

1 | ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

Mairie de Marseille
Direction Générale Adjointe Ville du Temps Libre
Direction de la Culture
Pôle Lecture Publique

2 | OBJET DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Ville de Marseille lance le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrivant dans une démarche de sourcing et dont les objectifs principaux sont :

- de recenser les différentes structures susceptibles d'être intéressées par cette occupation, sans examen / notation de leurs candidatures à ce stade ;
- d'évaluer les différentes possibilités existantes et les conditions de gestion de l'espace café / restauration ;
- d'identifier les conditions de réussite de la future occupation.

Cette procédure donne ainsi, à toute structure éligible intéressée, l'opportunité de manifester son intérêt et ainsi faire état de sa volonté à gérer l'espace de restauration de la « *Fabrique Loubon* », avec son environnement et ses contraintes spécifiques.

Cet appel à manifestation d'intérêt n'a pas pour objet direct de sélectionner le gestionnaire du futur équipement et n'emporte, en aucun cas, engagement de la part de la collectivité.

À cet égard, aucune évaluation des dossiers de candidatures (contenu allégé) ne sera réalisée à l'issue de cette phase de sourcing et les candidats devront uniquement transmettre les seuls éléments / documents demandés.

Plus précisément, ledit sourcing est réalisé en amont de la phase opérationnelle, laquelle donnera possiblement lieu à un second appel à manifestation d'intérêt, en vue cette fois de sélectionner la structure qui se verra délivrer une convention d'occupation temporaire du domaine public.

3. STRUCTURES ÉLIGIBLES

Sont éligibles à candidater au présent appel à manifestation d'intérêt, les associations dites « loi 1901 » et les autres personnes morales de droit privé (associations à but lucratif, entreprises / sociétés etc.), intervenant principalement dans le secteur de la restauration, rapide ou non.

4 | DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT SOUHAITANT ÊTRE MIS À DISPOSITION

4.1 Le cadre général : la « *Fabrique Loubon* »

La « *Fabrique Loubon* » proposera de nombreux services afin de répondre à plusieurs enjeux identifiés sur le territoire. Véritable lieu d'échanges, de formation, d'accueil, de pratiques artistiques, de culture et de loisirs aux habitants, elle comprendra plusieurs espaces pour de multiples usages :

- **Un Pôle Ressources** : environ 800m² du bâtiment seront dédiés aux fonctions « médiathèque » de l'équipement avec des collections, des espaces pour s'installer, un espace jeux vidéos, un espace jeux de société et une salle de prêt d'instruments de musique.
- **Un Pôle Forum d'une superficie de 500 m²** : conçu comme un lieu d'accueil, de médiation socio-éducative, d'animation du lieu (rencontre, espace de convivialité, d'exposition, de lecture, de jeux...) ;
- **Un Forum** comprenant un espace cuisine, café et restaurant, objet du présent sourcing ;
- **Un Pôle de pratiques artistiques et d'activités physiques** : comprenant plusieurs salles permettant des pratiques telles que les arts plastiques, la danse, la musique, théâtre, les sports de salle type judo, et la motricité pour les tout-petits (de 0 à 6 ans) ;
- **Un Pôle Accompagnement** : comprenant des salles dédiées à la formation, à l'accompagnement aux droits, au soutien scolaire ;
- **Un Pôle Travail** : comprenant des salles de travail en groupe ou individuelles ;
- **Un Pôle Rencontres** : incluant un auditorium de 150 places pour accueillir des spectacles, des rencontres littéraires, des concerts, des restitutions de projets scolaires ou des événements de partenaires associatifs.
- **Un Pôle « back office »** : comprenant des bureaux de gestion qui seront partagés entre l'équipe municipale et le co-gestionnaire.

4.2 L'espace café / restauration objet du présent AMI

L'espace café / restauration se situera dans le Forum de la « *Fabrique Loubon* », à l'entrée de l'établissement.

Cet espace répond notamment à l'objectif de faire de cet équipement culturel un véritable lieu de vie, de rencontre et de détente, notamment pour les administrés du 3^{ème} arrondissement.

Il est composé d'un double espace :

- **un espace café de 119,85 m² de 50 couverts et une terrasse extérieure ;**
- **un espace de cuisine de restaurant et un espace pédagogique de 123,3 m².**
- ***Équipements fournis à la livraison du chantier :***
 - cinq caniveaux de sol inox ;
 - quatre bacs de plonge ;
 - une chambre froide positive ;
 - une hotte d'extraction.

L'espace permettrait d'installer notamment :

- un lave mains, une éplucheuse, une poubelle, un désinsectiseur, une centrale lavage et rayonnage à 4 niveaux ;
- un espace préparations froides avec lave mains, armoire ozone, deux tables de travail mobiles, deux armoires positives, une table du chef, un trancheur à pignon, un coupe légumes, un batteur, une tour réfrigérée, un désinsectiseur, une poubelle mobile et un ouvre boîte manuel ;
- un espace de cuisson avec armoire froide, four, filtration four, plaque à induction, plancha, friteuse, plaque induction, plan neutre sur placard fermé et un éclairage hotte ;
- un espace de stockage froid avec caniveau de sol, une armoire froide négative, trois armoires positives, une chambre froide positive, un groupe à chambre froide positive et un rayonnage à quatre niveaux ;
- une cuisine pédagogique avec un îlot central, une table de travail, une table du chef 1 bac, un lave mains, une poubelle mobile et un désinsectiseur ;
- un espace de livraison et décartonnage avec une armoire de produits d'entretien, une table de déconditionnement et un lave mains ;
- un espace plonge batterie avec une plonge 2 bacs, un lave-mains, une poubelle mobile et un rayonnage 4 niveaux ;
- un espace plonge laverie avec une table entrée avec goulotte et un bac avec angle, un lave-vaisselle, une table de sortie, un adoucisseur, un désinsectiseur, une centrale lavage et un rayonnage 4 niveaux ;
- vestiaires ;
- localisation bar contenant une machine à glaçons avec une table en inox, une machine à café, un arrière bar deux portes, le mobilier d'arrière bar avec plan de travail, une vitrine haute pour les desserts, un meuble trois portes, un plan de travail pour l'avant du bar, un lave verre et filtration, une poubelle et meuble pour la caisse.

4.3 Les documents mis à disposition

Sont annexés au présent AML de sourcing :

- une vue d'ensemble du projet ;
- une vue de chaque étage (rez-de-chaussée, entresol, premier étage, deuxième étage) ;
- un plan des équipements de la cuisine.

5 | EXPLOITATION ENVISAGÉE POUR L'ESPACE CAFÉ / RESTAURATION

L'exploitation vise principalement les usagers de la « *Fabrique Loubon* », ainsi que le personnel officiant sur site. Des ouvertures ponctuelles en soirée, en fonction de la programmation du lieu, pourront également être envisagées.

L'espace de restauration est également compatible avec la mise en place d'activités pédagogiques à destination des enfants et des adultes (projets avec des scolaires, ateliers tout public etc.).

Les candidats intéressés par le présent sourcing peuvent constituer un groupement pluridisciplinaire visant à réunir l'ensemble des compétences nécessaires à la viabilité du projet.

6 | REDEVANCE VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION

La mise à disposition de l'espace de café / restauration sera (sauf éventuelles exceptions légales) soumise à l'acquittement d'une redevance par la structure qui sera retenue, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. En application du cadre juridique en vigueur, cette redevance sera composée d'une part fixe et d'une part variable (en pourcentage du chiffre d'affaires).

L'espace sera en gestion autonome (responsabilité du personnel, respect du cadre juridique applicable à l'exploitation et notamment de la législation en matière d'hygiène et de sécurité etc.).

7 | DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

7.1 Contenu des dossiers

Les dossiers déposés par les structures intéressées devront uniquement être constitués des documents / éléments suivants (pour rappel, aucun dossier ne sera évalué / noté et donc aucune structure ne sera sélectionnée à l'issue de ce sourcing) :

- Pour les sociétés : un extrait Kbis de la société ou du registre des métiers en cours de validité, l'identité et la qualité des dirigeants en exercice et les statuts en vigueur ;
- Pour les associations : la parution de création au Journal Officiel, le récépissé préfecture de création, ainsi que le dernier récépissé délivré par la préfecture, la composition des dirigeants en exercice et les statuts en vigueur ;
- Une note d'intention concise / non exhaustive exprimant l'intérêt du candidat pour la présente consultation, en tentant compte des spécificités de l'équipement ;
- Une présentation succincte de la structure ou du groupement pluridisciplinaire ;
- Une indication de l'expérience du candidat ou du groupement ;
- L'indication générale du type de restauration et d'offre culinaire projetée ;
- L'amplitude horaire des ouvertures envisagée ;
- Les activités complémentaires à la restauration et les collaborations susceptibles d'être envisagées (sans être exhaustif) ;
- L'indication globale du volume de personnel susceptible d'être mobilisé (sans indication de leur identité) ;

Globalement, il est attendu du candidat qu'il soit force de proposition sur ce qu'il est susceptible d'envisager pour la gestion de l'espace de restauration.

7.2 Modalités administratives de dépôt des dossiers

➤ Les candidats devront présenter leurs dossiers en version numérique, au plus tard
« 8 semaines après la date de publication de l'AMI sur le site internet dédié de la Ville de Marseille :
<https://www.marseille.fr/economie/commerce/appels-manifestation-d-interet-de-la-ville-de-marseille>

aux adresses suivantes : nbrochier@marseille.fr, mdamien@marseille.fr

Seuls les dossiers complets et reçus / régularisés avant la date limite de publication seront recevables.

Ne seront pas recevables, les dossiers ne respectant pas les prescriptions du présent AMI.

Les dossiers complets feront l'objet d'une réponse par mail accusant leur bonne réception.

8 | SUITES DONNÉES AU PRÉSENT SOURCING

Tel qu'indiqué précédemment, ce sourcing est réalisé en amont de la phase opérationnelle.

Cette phase close, un second appel à manifestation d'intérêt sera établi (avec notamment la mise en place de critères de sélections pondérés), en vue cette fois de sélectionner la structure qui se verra délivrer la mise à disposition de l'espace café / restauration, *via* la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

9 | TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

Les informations recueillies dans le cadre du présent Appel à manifestation d'intérêt feront l'objet d'un traitement de données destiné à la bonne gestion et à l'organisation dudit AMI et uniquement à cela.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels habilités de la Ville de Marseille et de ses sous-traitants éventuels, dont la Ville de Marseille a vérifié leur bon respect du RGPD, dans le cadre de cet AMI.

Il est rappelé au candidat qu'il peut demander tout complément d'information sur ledit traitement de données, et peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données en écrivant à dpo@marseille.fr ou à :

Ville de Marseille

Délégué à la protection des données (DPO)

42 avenue Salengro 13003 Marseille.

10 | ANNEXES AU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Sont annexés au présent AMI :

- une vue d'ensemble du projet ;
- une vue de chaque étage (rez-de-chaussée, entresol, premier étage, deuxième étage) ;
- un plan des équipements de la cuisine.

